

1.1 CORONAVIRUS, CONFINEMENT ET PROSTITUTION



Les personnes en situation de prostitution, déjà fragilisées, ont été frappées de plein fouet par la pandémie de COVID-19. Les confinements successifs et les risques de transmission du virus ont imposé l'arrêt de l'activité prostitutionnelle. Privées de ressources et exposées au coronavirus, la dégradation des conditions de vie des personnes en situation de prostitution a été massive : difficultés de survie, précarité alimentaire, accès à l'hygiène plus compliqué (douche, produits d'hygiène, lavage du linge etc.), accès aux soins plus difficile, perte du logement... et, pour les personnes en situation irrégulière, la peur des contrôles de circulation dans l'espace public.

A ces difficultés de survie s'ajoute **l'enfermement des confinements** qui fait revivre à certaines personnes le traumatisme d'autres périodes d'enfermement et l'angoisse qui y est attachée.



*« Certaines ont revécu de l'enfermement traumatisant, lié à des séquestrations ou à des périodes de détention qu'elles ont connues. Certaines ont même exprimé avoir revécu des moments de temps de guerre ».**

Pour certaines, **l'exploitation s'est poursuivie**. Des personnes en situation de prostitution ont vécu le confinement **enfermées avec leur proxénète ou leur trafiquant**, livrées à leur violence, souvent contraintes à la prostitution via internet, car les exploiters ont facilement adapté leurs activités aux conditions nouvelles.

D'autres personnes ont été **exposées à la violence de tous ceux et toutes celles qui peuvent vouloir abuser de leur situation de vulnérabilité** : des propriétaires par exemple, mais aussi des acheteurs d'actes sexuels car certains, **passant outre les règles sanitaires, ont continué de contacter les personnes prostituées par téléphone, allant jusqu'à proposer plus d'argent pour être reçus...**

* Sandrine Goldschmidt, « Sur le terrain, les enseignements de la crise sanitaire », *Mouvementdunid.org*, 1er octobre 2020.



Les associations accompagnant les personnes en situation de prostitution répondent à des situations d'urgence absolue : des personnes sans ressources, sans possibilité d'accès aux dispositifs d'urgence mis en place, avec des enfants, en risque d'expulsion, sans nulle part où aller...

L'accès au droit commun a souvent été inégal : les personnes prostituées sont considérées soit comme des femmes victimes de violences, soit comme des publics précaires, soit elles ne sont pas prises en compte du tout par les dispositifs de droit commun. L'accès aux différentes aides mises en place durant la crise sanitaire par les pouvoirs publics a été très hétérogène selon les territoires. Les associations ont été en première ligne pour organiser l'aide aux personnes en situation de prostitution.

Dans ce contexte de crise aiguë, la première préoccupation est de fournir toute l'aide d'urgence nécessaire :



PRÉVENTION SANITAIRE

- **Diffusion de toutes les informations utiles** sur la pandémie et sur les gestes barrières, des numéros de téléphone à contacter en cas d'apparition des symptômes, des attestations de circulation
- Distribution de **gel hydro-alcoolique** et de **masques**.



PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

- **Distribution de tickets services ou de bons alimentaires** (permettant de retirer des paniers solidaires dans les locaux d'autres associations),
- Distribution de colis de produits de première nécessité (produits d'hygiène, alimentation, couches...)



HÉBERGEMENT D'URGENCE

- C'est l'enjeu majeur depuis le début de la crise sanitaire. **Les possibilités d'hébergement d'urgence sont limitées et saturées**. Et, considérant les risques de contagion, les personnes sont souvent réticentes à s'orienter vers l'habitat collectif.
- Les associations ont dû **trouver d'autres solutions** et, parfois, **financer des nuits d'hôtels**. Pour mieux répondre aux besoins, les acteurs locaux, associatifs comme institutionnels, ont mutualisé leurs forces et ces partenariats ont souvent permis d'accélérer des mises à l'abri en hôtels, foyers ou gymnases ou d'obtenir des aides exceptionnelles.



AIDE FINANCIÈRE

- Collecte de **dons spécifiques** pour assurer le règlement de factures ou de loyers, l'achat de cartes téléphoniques prépayées pour maintenir le contact avec les associations...
- Des associations ont même distribué des **aides financières en liquide**, sur leurs **fonds propres ou avec le soutien d'autres structures**.

Les situations s'aggravent avec le temps et les confinements successifs



En décembre 2020, parmi les personnes accompagnées par le Mouvement du Nid, 55 adultes et 32 enfants étaient en situation de grave précarité en matière d'hébergement/logement. Malgré la mobilisation des équipes, une trentaine de personnes sont sans solution d'hébergement issue du droit commun et 488 personnes (dont 168 enfants) sont sans réponse du droit commun pour s'alimenter.



G.*

*chargée de développement
au Mouvement du Nid*

« La demande première des personnes, c'est de pouvoir parler, sans être jugée. Pour ne pas péter les plombs. Rompre l'isolement est fondamental ».

Pendant le premier confinement, de nouveaux modes de contacts ont été mis en place dans l'urgence. Les associations ont « changé de méthode » et développé le principe de « prises de contacts préventives ». Un travailleur social explique : « avant le confinement et pour faciliter leur autonomie, nous attendions que les personnes viennent et prennent contact avec nous. Pendant le confinement, c'est nous qui prenions contact avec elles et régulièrement, pour savoir comment elles allaient, comment elles se débrouillaient et si elles avaient besoin d'aide »**.

La prise en charge de l'accompagnement psychologique a ainsi pu se poursuivre et s'intensifier par téléphone. Cet accompagnement a permis d'éviter l'isolement, d'apaiser les peurs et les angoisses du public dont les psychotraumatismes sont parfois réapparus avec le confinement.

L'inquiétude des personnes en parcours de sortie de la prostitution

Pour les personnes en parcours de sortie de la prostitution (PSP), **le premier confinement a marqué un moment de grande inquiétude.** Il y avait la peur de perdre les droits acquis par le PSP (l'autorisation provisoire de séjour - APS en particulier), la peur de ne pas obtenir le renouvellement du PSP, la peur de perdre (ou de ne pas trouver) un contrat de travail...

La mobilisation des associations a permis d'obtenir **la continuité des parcours en cours. Par ordonnances du 25 mars 2020**, le gouvernement a prescrit la prolongation des parcours de sortie en cours et des droits y afférant ainsi que **la tenue en urgence de commissions départementales dématérialisées** pour assurer l'examen de nouvelles demandes pendant les périodes de confinement.



« A Marseille, Joy, une femme nigériane de 22 ans, en « parcours de sortie de prostitution » ne peut plus payer son loyer. Son contrat de travail qui complétait son Allocation financière d'insertion sociale a été interrompu du fait du confinement. Son propriétaire ne tient pas compte de la trêve hivernale et la menace d'expulsion.

Elle nous appelle à l'aide »***

* Sandrine Goldschmidt, « A Montpellier, la force du travail d'équipe et de la solidarité », *Mouvementdunid.org*, 8 juin 2020.

** Guillemet Jean-Philippe, Pohnu Hélène, « La loi prostitution à l'épreuve du confinement », *Fondationscelles.org*, octobre 2020, p. 11.

*** « 3 garanties 'droits et dignité' pour ne laisser personne sous le seuil de pauvreté ! », *Prostitution et Société*, n°204, juin 2020.

Vers la sortie de la prostitution...



La crise sanitaire a poussé de nouvelles personnes vers les associations de terrain ou en a ramené d'autres qui s'en étaient éloignées, déclenchant pour certaines le désir d'entamer un processus de sortie de la prostitution.



A.*

« Pendant le confinement, tout est revenu dans ma tête, c'était très difficile. La prostitution, c'est tellement violent. Et tout ce qu'il y a autour aussi. A la fin du confinement, je suis allée voir l'Amicale du Nid, j'ai tout expliqué, j'étais prête pour la CNDA ».

CNDA : Cour nationale du droit d'asile



Mouvement du Nid

« Pour beaucoup, cette période(...) est un déclencheur pour la sortie de la prostitution. Une personne m'a dit hier : "Je suis tellement reposée, je me sens bien dans mon corps, dans ma tête". Elle veut pouvoir ne pas y retourner ».

Ainsi, pour certaines personnes qui n'envisageaient pas leur sortie de la prostitution ou l'envisageaient comme un vague projet à long terme, le temps de confinement a rendu impossible tout retour à la prostitution.

Pour d'autres qui avaient déjà un plan de sortie, la pandémie a été un élément accélérateur. « Des personnes accompagnées nous confient que le confinement leur a permis de vivre sans prostitution pendant quelques semaines, explique l'Amicale du Nid ; même dans des conditions matérielles difficiles, cette pause de la violence subie a constitué un déclic et elles expriment leur volonté de sortir de la prostitution** ».

Le Mouvement du Nid a ainsi enregistré **environ 110 nouvelles demandes d'accompagnement sur l'ensemble du territoire** suite au premier confinement, et **au moins 35 nouvelles demandes de parcours de sortie**. Et l'Amicale du Nid avait déjà **plusieurs centaines de personnes en attente d'accompagnement** avant la pandémie...

+110

demandes
d'accompagnement

+35

demandes
de parcours de sortie

* « Asile et victimes de prostitution, proxénétisme et traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle », Amicaledunid.org, 8 octobre 2020.

** « L'Amicale du Nid appelle à un renforcement sans précédent des mesures de protection des victimes de la prostitution », Communiqué de presse, Amicaledunid.org, 21 avril 2020.

Il est trop tôt pour tirer un bilan de ces derniers mois. Pour autant, nous pouvons déjà exprimer notre inquiétude. La crise sanitaire a accru les vulnérabilités et les inégalités économiques et sociales, mettant davantage de personnes dans une situation de grande fragilité.



Chaque jour, la précarité et l'absence de ressources acculent des femmes et des hommes à avoir recours à la prostitution pour survivre. Des mineur-e-s et jeunes majeur-e-s sont aussi exposé-e-s.

On peut craindre par ailleurs, une intensification de l'exploitation des victimes, les confinements successifs ayant entraîné une baisse de l'activité criminelle liée à l'exploitation sexuelle sur la voie publique, « *L'après-confinement* » ne sera-t-il pas l'occasion de **surexploiter les personnes** pour « *ratrapper le manque à gagner financier* » ?*



Amicale du Nid**

« Parmi les personnes les plus impactées par la crise actuelle, il y a celles qui sont en situation d'isolement et d'insécurité économique, celles qui n'ont pas de domicile sûr ou qui vivent dans des refuges, celles qui subissaient déjà la violence masculine quand celle-ci s'intensifie aujourd'hui ».



Claudine LEPAGE***

Sénatrice des Français de l'étranger

« Avec le confinement, la prostitution des mineurs sur le web est un phénomène qui se développe(...) ils se prostituent parce qu'ils sont dans le besoin(...)

Parfois, ce sont des très jeunes qui ne se rendent pas compte de ce qu'ils font(...) Très vite ils peuvent être pris au piège « il suffit de faire une mauvaise rencontre, l'emprise s'installe et après c'est très difficile de s'en sortir ».

* Guillemet Jean-Philippe, Pohnu Hélène, « La loi prostitution à l'épreuve du confinement », *Fondationscelles.org*, octobre 2020.

** « Le Covid tue – La précarité et la prostitution aussi », *Amicaledunid.org*, 23 avril 2020.

*** Sixou Cécile, « Confinement : une sénatrice alerte sur la prostitution des mineurs », *Public Sénat*, 27 avril 2020.



FACE À CES INQUIÉTUDES ET AUX CONSÉQUENCES DES RÉSURGENCES DE LA PANDÉMIE, NOUS DEMANDONS DES MESURES D'URGENCE

PLATEFORME D'URGENCE



La mise en place immédiate par les commissions de lutte contre la prostitution d'une **plateforme d'urgence** pour que les associations puissent **faire remonter rapidement les besoins** et que la commission mette à disposition les **ressources nécessaires** pour les personnes prostituées.

AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE



La création d'une **enveloppe financière** dédiée à ces **aides ponctuelles pendant les temps de confinement** à partir des crédits non consommés de l'AFIS, **au bénéfice des personnes prostituées.**

TICKETS SERVICES

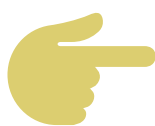


Des tickets services permettant l'achat de **denrées alimentaires** et de **produits d'hygiène** par les bénéficiaires

PLACES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE



L'ouverture aux personnes prostituées **des dispositifs d'hébergement d'urgence supplémentaires**, mobilisés pendant les temps de confinement pour les femmes victimes de violences*.



En mai 2020, en réponse aux alertes des associations de terrain, avec le soutien financier de 3,9 millions d'euros de l'AGRASC, le SDFE a proposé un Appel à Manifestation d'Intérêt aux quatre associations nationales intervenant en soutien aux personnes prostituées (FNCIDFF, ALC-Acsé, Amicale du Nid et Mouvement du Nid).

Il s'agissait de « répondre à la situation exceptionnelle générée par la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19 et à ses conséquences sur le long terme (2020-2021) tout en soutenant une action renforcée pour la prévention de la prostitution et l'accompagnement social vers sa sortie ».

Les actions soutenues par ce financement sont de deux ordres :

- en période de crise sanitaire, les actions visant à répondre au caractère d'urgence de mise à l'abri et de prise en charge des victimes de la prostitution ou en cours de parcours de sortie ;
- en période post-confinement, les actions en matière d'accompagnement des personnes en situation de prostitution ou en cours de parcours de sortie de la prostitution.

La Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) a par ailleurs, après évaluation des besoins auprès des principales associations du secteur, délivré des tickets services en nombre pour répondre aux urgences auxquelles sont confrontées les personnes prostituées durant cette crise.

* « Reconfinement : nous sommes là pour les personnes en situation de prostitution », [Mouvementdunid.org](https://mouvementdunid.org), 5 novembre 2020.

3 GARANTIES "DROITS ET DIGNITÉ" POUR TOU·TE·S

ACCÈS À UN
LOGEMENT



ACCÈS À DES
RESSOURCES



ACCÈS À UN
TITRE DE SÉJOUR



Plus globalement, pour éviter ces mises en précarité, les associations demandent au gouvernement depuis le premier confinement **3 garanties « droits et dignité » pour tou·te·s** : **quels que soient leur nationalité et leur statut administratif, toutes les personnes prostituées présentes sur le territoire français, et leurs enfants à charge, doivent pouvoir avoir accès à un logement, des ressources, un séjour régulier.**



Pour toutes les personnes ayant des droits ouverts (situation régulière sur le territoire + logées à leur compte + bénéficiaires d'un revenu quel qu'il soit) : une garantie de revenu minimal de 1 026 euros (RSA, AFIS, ADA, ARE, ASS, AAH* réévalués au niveau du seuil de pauvreté)



Pour toutes les personnes empêchées dans l'ouverture de droits (personnes étrangères sans titre de séjour et/ou personnes sans ressources, et/ou personnes sans-abri) :

- **un hébergement gratuit et adapté**
- **une aide financière d'urgence "COVID-19" de 564,75 euros minimum**
- **un titre de séjour de 6 mois renouvelable, avec accès au marché du travail.**

* RSA : Revenu de solidarité active ; AFIS : Aide financière à l'insertion sociale et professionnelle ;
ADA : Allocation des demandeur.euse.s d'asile ; ARE : Allocation d'aide au retour à l'emploi ;
ASS : Allocation de solidarité spécifique ; AAH : Allocation aux adultes handicapé.e.s.